En entrant dans un giratoire, je ne suis pas tenu de signaler ma direction, mais je ralentis et j'accorde la priorité aux véhicules qui surviennent sur ma gauche.

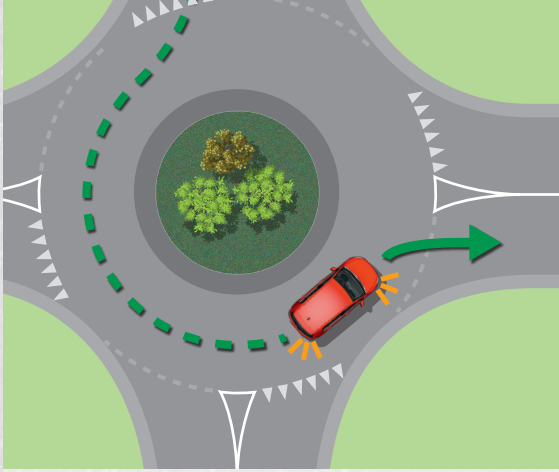

Avant de quitter un giratoire, je suis tenu d'indiquer mon intention.

Giratoires

Adopter le bon comportement

Je choisis ma voie

A l'entrée d'un giratoire, je me place selon la signalisation verticale et horizontale (flèches de présélection, textes de direction). En l'absence de signalisation spécifique, si je parcours plus de la moitié du giratoire, il m'est conseillé d'utiliser la voie intérieure.

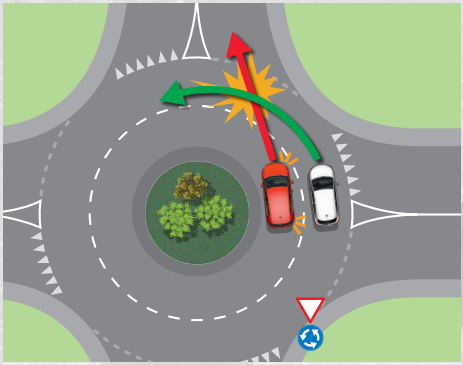

Si je souhaite changer de voie, je l'annonce et j'accorde la priorité aux autres véhicules.

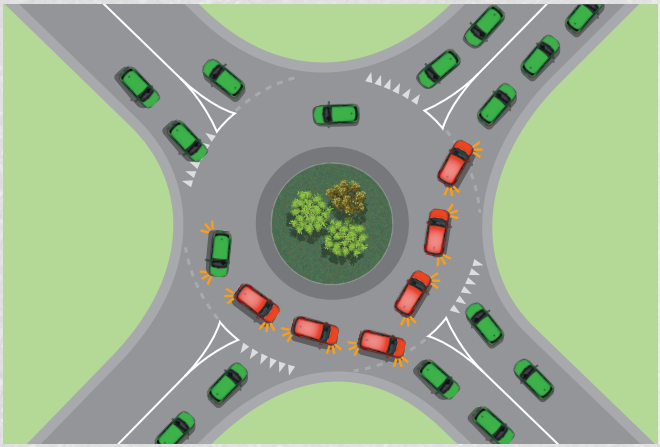

Lorsque le trafic est dense et que des bouchons se forment, ne jamais s'engager dans un giratoire si l'on risque d'entraver la circulation des véhicules qui s'y trouvent sous peine de paralyser le trafic.

Les cyclistes

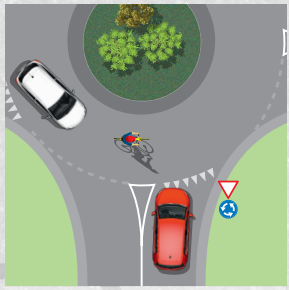

Ils ne sont pas tenus de rester à droite.

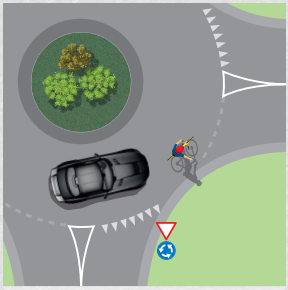

Il est recommandé à l'automobiliste de ne pas les dépasser.

En quittant le giratoire, l'automobiliste veille à ne pas leur couper la route.

Source des illustrations : S. Amstutz et TCS-Sécurité routière, sro@tcs.ch | Brochure détaillée et gratuite disponible auprès de : www.tcs.ch/giratoire

ne.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE L'ENVIRONNEMENT
SERVICE DES PONTS ET CHAUSSÉES

M. Nicolas Merlotti
Ingénieur cantonal
Tél. +41 32 889 57 15

police NEUCHÂTELOISE
Bien plus que de la sécurité

Cap Alain Saudan
Chef de la police de circulation
Tél. +41 32 889 90 00

SCAN

SCAN - Service cantonal des automobiles et de la navigation
Etablissement autonome
de droit public de la République et Canton de Neuchâtel

M. Philippe Burri
Directeur
Tél. +41 32 889 13 99

Décembre 2016 – 90 000 ex.
graffiti-communication.ch